

▪ Admissions définitives bloquées

Les élèves ayant des fiches administratives en double ont leur demande d'attribution / de vérification d'INE en attente : **l'admission définitive est bloquée**. Cela signifie que pour un même élève il existe plusieurs dossiers.

Une fiche administrative est considérée « en double » quand on constate qu'il existe déjà une fiche administrative ayant le même nom, les mêmes prénoms, la même date de naissance, le même lieu de naissance et le même sexe (les cinq champs fondamentaux).

Afin que l'élève n'ait qu'un SEUL ET **UNIQUE** dossier composé d'une fiche administrative et d'une fiche de scolarité, le directeur d'école doit constituer le dossier unique en rapprochant de la fiche administrative, les données de scolarité des autres dossiers.

Cette opération permet de traiter les admissions définitives bloquées et d'envoyer automatiquement les demandes d'attribution / vérification d'INE à la BNIE.

En outre, l'admission définitive peut être également bloquée pour les élèves dont la fiche administrative est incomplète au niveau des cinq champs fondamentaux nécessaires à l'immatriculation dans la BNIE.

Dans le menu « **Elèves** » / « **Admission** », le directeur clique sur le lien : « **Gestion de l'admission définitive** » / « **Traitement des admissions définitives bloquées** »

Cet écran présente au directeur les élèves dont l'admission définitive est bloquée avant l'envoi à la BNIE de la demande de vérification ou d'attribution de l'INE

Le directeur doit intervenir pour permettre l'envoi de la demande à la BNIE :

- Soit en **complétant une donnée manquante dans le dossier**,
- Soit en **constituant le dossier unique** de l'élève qui doit être composé de la fiche administrative et des fiches de scolarité correspondant à cette fiche administrative.

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Niveau/Cycle	Classe	Date d'effet d'admission définitive	Action pour résoudre le blocage
AG	Ma	23/08/2005	F	CP	-	24/11/2016	Compléter les informations pour l'INE
LEP	Jos	10/12/2008	M	CE2	-	24/11/2016	Constituer le dossier unique

**Pour compléter une donnée manquante**, le directeur renseigne le ou les champ(s) obligatoire(s) de la fiche d'identité de l'élève.

Après validation, le dossier est envoyé à la BNIE la nuit suivante.

**Pour constituer le dossier unique, le directeur doit rapprocher de la fiche administrative les données de scolarité correspondant à cette fiche.**

Sur chaque ligne, le directeur :

- 1<sup>ER</sup> cas : récupère les données de scolarité mentionnées (**oui**) parce qu'il s'agit bien du même élève,
- 2<sup>ème</sup> cas : ne récupère pas les données de scolarité mentionnées (**non**) parce qu'il ne s'agit pas du même élève,
- 3<sup>ème</sup> cas : ne fait rien (**ne sait pas**) parce qu'il ne peut pas confirmer qu'il s'agit du même élève.

Après validation, le dossier est envoyé à la BNIE la nuit suivante.

Dans le 3<sup>ème</sup> cas, ce sont les SDEN qui devront traiter les éventuels litiges sur les INE, en relation avec le directeur d'école.

Oui	Non	Ne sais pas	INE	2016-2017	2015-2016	2014-2015
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	071253451DD		Élémentaire publique, JEAN TURPIN, 18100, Vierzon, CM2, CYCLE III	Élémentaire publique, JEAN TURPIN, 18100, Vierzon, CM1, CYCLE III